

IMPORTANCE DES PROVERBES AFRICAINS DANS LE RÈGLEMENT DES LITIGES : L'EXEMPLE DES PROVERBES IVOIRIENS

KOUADIO Yao*

E-mail : kouadio_jerome05@yahoo.fr

RÉSUMÉ

En Afrique, et singulièrement en Côte d'Ivoire, l'on a souvent recours aux proverbes pendant les règlements de certains litiges. Paroles de sagesse, les proverbes jouissent, en effet, d'un pouvoir régulateur de différends, et cela amène locuteurs et interlocuteurs, qui ont conscience de ce pouvoir, à en faire usage aussi bien en milieu traditionnel qu'en milieu moderne. Grâce à ce pouvoir, ils focalisent l'attention du corps social sur l'importance des enseignements donnés à travers eux.

MOTS CLÉS

Analogie, litiges, prise de conscience, proverbes, physiologie, vérité.

ABSTRACT

Proverbs are often used to solve conflicts in Africa more particularly in Cote d'Ivoire. As words of wisdom, proverbs have, in fact the power to solve conflicts which leads the addressees to be aware of the situations or facts which lead to their use. Grace to this power, they also focus the attention of the society on the importance of the instructions they give.

KEY WORDS

Analogy, conflicts, to be aware, proverbs, physiology, truth.

INTRODUCTION

Faisant allusion à la capacité qu'ont les proverbes de dissuader ou de persuader, Amadou Kourouma écrit : « Grâce aux proverbes bien placés, le vieux tranche la discussion la plus vive et résout le problème le plus ardu. Ses conclusions ne reflètent pas forcément son opinion – elles peuvent même contredire ce qu'il pense –, elles présentent, en revanche, l'avis de la majorité »¹. Ces propos démontrent, à l'évidence, que la sollicitation des proverbes pendant les procès au tribunal traditionnel africains s'explique par le fait que l'emploi de certains d'entre eux permet de régler des différends.

Cependant, l'auteur de l'avant-propos de *Maxi proverbes africains* n'est pas le seul qui soutient ce point de vue ; plusieurs autres personnes en font autant. Parmi celles-ci, il y a, par exemple, Jean CAUVIN qui écrit : « Un proverbe bien dit clôt le débat (...) Tous les participants acceptent de voir dans cette parole traditionnelle une explication de la situation qu'ils vivent et une indication de ce qu'ils ont à faire »².

Au vrai, la réflexion d'Amadou Kourouma et celle de Jean Cauvin accrochent notre attention, tant elles sont dignes d'intérêt : elles mettent en exergue le rôle important assigné aux proverbes africains dans le règlement de certains conflits.

Toutefois, eu égard au caractère, en apparence, empirique de ces réflexions, nous avons voulu procéder à la vérification de la vérité qu'elles contiennent. Pour ce faire, nous avons décidé, à partir de l'observation de la physiologie et de la fonction de certains proverbes ivoiriens employés dans la communication verbale, de réfléchir au sujet : « L'importance des proverbes africains dans le règlement des litiges : l'exemple des proverbes ivoiriens ».

* Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.

¹ Mwamba Cabakulu, *Maxi Proverbes africains*, France, Marabout, 2003, p. 6 (Avant-Propos d'Amadou Kourouma).

² Jean Cauvin, *Comprendre la parole traditionnelle*, Paris, Saint-Paul 1980, p. 83.

Pendant l'examen de ce sujet, seront mis en relief les éléments sur lesquels les proverbes fondent leur pouvoir, pouvoir qui favorise leur usage aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Deux méthodes d'analyse littéraires seront convoquées : la sociocritique et la stylistique. Par la sociocritique, nous mettrons en relief le lien des proverbes avec le contexte social sera mis en évidence car cette méthode permet d'« étudier (...) le fonctionnement des effets littéraires en rapport avec le contexte social »¹. Quant à la stylistique, elle sera d'une grande utilité pendant la recherche de la fonction esthétique des proverbes, attendu que ceux-ci deviennent des métaphores et donnent du lustre au langage pendant leur énonciation. Le choix de cette méthode se justifie aussi par la définition que René Wellek et d'Austin Warren en donnent. Ils écrivent à cet effet :

« La stylistique, au sens large du terme, s'occupe de tous les procédés visant à une expressivité spécifique ». On peut ranger dans la stylistique tous les procédés destinés à souligner ou à expliciter : les métaphores dont tous les langages, même les plus primitifs, sont emprunts ; toutes les figures rhétorique ; les structures syntaxiques. »²

Dans notre communication, nous suivons deux axes: la perception que les Ivoiriens et d'autres sources ont du proverbe et l'analyse du pouvoir régulateur de différends des proverbes.

Dans le premier axe, afin de mieux en souligner l'importance, nous identifierons, en pôle position, le proverbe, ce qui permettra de le distinguer des autres genres courts, et de le présenter tel qu'il est perçu en Côte d'Ivoire et dans d'autres milieux.

Dans le second axe, nous examinerons le pouvoir régulateur de litiges de certains proverbes.

I- LA PERCEPTION DU PROVERBE PAR DES GROUPES SOCIAUX IVOIRIENS ET PAR D'AUTRES SOURCES

I-1 : LE PROVERBE VU EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, chaque ethnie a généralement ses proverbes, et ceux-ci sont régulièrement énoncés pendant les règlements des litiges, ou pendant les débats, les funérailles, les mariages, les conseils de familles ou dans des conversations. Au sud de la Côte d'Ivoire, les Attié appellent le proverbe *ayandra* ; au centre, les Baoulé le nomment *nyanndra* ; au centre-ouest, les Gouro le désignent par le terme *wigonin*, et les Bété le désignent par *nimé wapa* ; au centre-nord, les Tagbanan l'appellent *yemèlè* ou *kasilè* ; à l'est, les Agni lui donnent le nom d'*agnindra* ; au nord, chez les Malinké, on le reconnaît par le terme *zanan*.

Face à une suite d'énoncés, chaque ethnie arrive à l'identifier. Cependant, lorsqu'il s'agit de le définir, nous nous apercevons que nos informateurs se montrent peu prolixes, et les définitions qu'ils en donnent englobent, à l'exception de la devinette, tous les autres genres courts, à savoir le proverbe, l'adage, l'aphorisme, l'apophtegme, le dicton, la maxime, la sentence...

La difficulté qu'on éprouve à définir le proverbe trouve, en partie, son explication dans la remarque de Mwamba Cabakulu qui écrit :

« Les proverbes dépeignent les vérités générales, universelles et les habitudes que commande l'expérience commune devant la réalité quotidienne (...). Ils recouvrent un vaste champ sémantique comprenant d'autres formes de la parole : dicton, maxime, sentence, aphorisme. »³

En tout état de cause, ce qui compte le plus, ce sont l'efficacité et l'importance sociale du proverbe (qu'il désigne l'ensemble des genres courts ou un genre spécifique). C'est pour cette raison que les Baoulé le définissent comme étant « un énoncé succinct, une parole d'expérience et de sagesse populaire dont on fait usage pendant le règlement des litiges, lorsqu'on veut corriger un défaut, donner des conseils ou exprimer une pensée ».

¹ Barthélémy Kotchy et Al., *Littérature et méthodologie*, Abidjan, CEDA, 1084, p. 86.

² René Wellek et Austin Warren, *La Théorie littéraire*, Paris, Editions du Seuil, 1971, p. 246.

³ Mwamba Cabakulu *Dictionnaire des proverbes africains*, Paris : l'Harmattan/ACIVA, 1972, p. 10.

C'est pour la même raison que, dans son mémoire de DEA qui a porté sur l'« Approche sociologique et stylistique du proverbe agni du Moronou », Kinimo Kaménan Sévérin dit que les Agni voient dans les proverbes « des leçons que nos parents tirent de certains problèmes et situations vécus »¹. L'auteur du mémoire précise : « Ces leçons qui, au début, sont vues comme une simple parole, deviennent des proverbes quand ceux qui entourent le vieux les utilisent pour montrer des faits (...) »².

En outre, dans le centre-nord de la Côte d'Ivoire, dans la Région du Worodougou dont le chef-lieu est Séguéla, les Koyaka appellent le proverbe « *sanan* ». Pour ceux-ci, « *sanan* » répond à la définition suivante : C'est « une parole très ancienne, une parole d'expérience et de sagesse, faisant appel à l'intellect de l'interlocuteur (...), et dont on fait usage dans les règlements des litiges et quand on veut sanctionner ou donner des conseils »³.

Enfin, dans le nord-est du pays (dans la Région du Zanzan), les Koulango le désignent par le terme « *sianridjo* » qu'ils définissent comme étant « une parole forte adressée directement à un individu en erreur en vue de l'amener à se corriger. C'est une leçon que chaque personne tire des différentes situations de la vie quotidienne »⁴.

Toutes les définitions susmentionnées attestent qu'en Côte d'Ivoire, l'existence des proverbes est une réalité, et que ces proverbes sont utiles, car ils aident à « corriger un défaut, à donner des conseils ou à exprimer une pensée » (pour les Baoulé) ; ils sont des « leçons » (pour les Agni) ; ils sont utilisés « dans les règlements des litiges, quand on veut sanctionner ou conseiller » (pour les Koyaka) ; ce sont des paroles adressées « directement à une personne en erreur en vue de l'amener à se corriger » (pour les Koulango).

Cependant, la question qui demeure et à laquelle il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse est celle-ci : d'où le proverbe tire-t-il sa force qui le rend capable de résoudre des différends ?

Mais avant d'aborder cette question, il est aussi important de connaître les définitions que d'autres sources donnent au mot « proverbe ».

I-2 : LES DÉFINITIONS DU PROVERBE SELON D'AUTRES SOURCES

Bien qu'il soit difficile de le définir, le proverbe a des caractéristiques que l'on lui reconnaît. Par exemple, dans *Encyclopedia universalis*, l'on peut lire ceci :

« Difficile à cerner, investi comme il est en amont par les dictionnaires, les lieux communs, les expressions proverbiales et les locutions populaires, et en aval par des adages, les sentences, les maximes et les jeux de société, de la culture savante, le proverbe populaire reste, malgré tout, reconnaissable. Sa brièveté, les images qu'il impose, ses inventions stylistiques (métaphore, périphrase, antithèse), ses jeux de mots, l'impriment dans la mémoire »⁵.

La justesse de la dernière partie de la définition proposée par *l'Encyclopédia universalis* avait été déjà reconnue en 1994, par le *Dictionnaire universel des littératures* en ces termes :

« Maxime ou sentence courte fondée sur l'expérience à valeur didactique, elliptique et imagée dans laquelle s'exprime sa forme familière et rythmée (binaire), son allure archaïque (absences d'articles, d'antécédents), répétitive, procédant par allitérations, assonances, similitudes et métaphores »⁶.

¹ Sévérin Kinimo Kamenan, *Approche sociologique et stylistique du proverbe agni du Moronou (Est de la Côte d'Ivoire)*, mémoire de DEA, option : Littérature orale, Université de Bouaké, sous la direction de Pr Paulin Zigui Koléa, 2008, p. 31.

² Ibidem.

³ Mégba Traoré, *Le Proverbe koyaka, un phénomène régulateur de société*, Mémoire de Maîtrise, option Littérature Orale, Université de Bouaké, Département de Lettres Modernes, sous la direction de Dr Kouadio Yao Jérôme, 2008-2009, p. 26.

⁴ Lagazane Kamagaté, *Structures et Idéologies du proverbe koulango : le cas du proverbe du Barabo*, mémoire de DEA, option Littérature orale, Université de Bouaké, sous la direction de Pr ZIGUI Koléa Paulin, 2007-2008, p. 32.

⁵ *Encyclopaedia universalis*, Paris, 2002.

⁶ *Dictionnaire universel des littératures*, Paris, Presses Universitaires Françaises, 1994, volume 3, p. 158.

Pour sa part, H. Chukwuma résume l'essentiel de la définition du proverbe en écrivant que les proverbes sont « des vérités validées par l'expérience (...) ancestrale, testée et éprouvée par le temps », et « une forme de langage (...) s'appuyant sur des métaphores empruntées à la vie quotidienne »¹.

Le proverbe est donc un énoncé court, imagé, normatif, rythmé, qui a une valeur de vérité générale ou universelle qu'on cite dans des situations appropriées. Cependant, la question essentielle à se poser est de savoir ce qui confère au proverbe le pouvoir de régler, à certains moments, les litiges.

II- LE FONDEMENT DU POUVOIR RÉSOLUTIF DE LITIGE DES PROVERBES

Eu vertu de sa qualité de parole de sagesse populaire, grâce aux normes, aux vérités intemporelles, de portée générale ou universelle, validées par l'expérience qu'il contient, et grâce aux images qu'il porte, le proverbe est d'abord un message social, et cela fait de lui un pan de première importance de la culture africaine (attendu que, selon Jacques Maquet, la culture désigne « les manières de vivre, de penser, de s'associer, de fabriquer des objets qui prévalent dans une société »²). De ce fait, la capacité résolutive de différends des proverbes provient de trois éléments : leur force argumentative, leur rôle de catalyseurs de prise de conscience et leur véridicité.

II-1 : LA FORCE ARGUMENTATIVE DES PROVERBES

Cette qualité justifie le fait que beaucoup de proverbes sont dotés d'une force argumentative si grande qu'ils passent pour être des arguments d'autorité. En effet, il arrive que celui pour qui un proverbe est énoncé n'ait aucune possibilité de s'opposer à la puissance de l'argument que ce proverbe développe, tant la norme qu'il porte est quasiment impérieuse. Cette affirmation est vérifiable à travers les propos de Joachim Bony qui considère le proverbe comme une science :

(...) Au moment où, écrit-il, se pose pour une telle communauté un problème de destin existentiel, les dépositaires de cette science sont toujours requis. Et ces sages savent placer en temps utile le proverbe approprié dont le sens s'impose à tous comme un primat moral, mieux comme une vérité péremptoire³.

Grâce à leur valeur argumentative, les proverbes sont souvent cités au moment où il est question de régler des différends. Jean Cauvin écrit à ce propos : « Le proverbe prend toujours place dans un discours. Le proverbe donne force au discours et peut en être le point final, car le récepteur peut difficilement s'opposer à sa puissance »⁴.

Cependant, outre leur valeur argumentative, les proverbes sont véridiques. Mais, il y a un point à élucider : quel est l'effet de cette valeur de vérité des proverbes sur le processus de règlement des litiges ? Cela sera démontré dans la suite de la communication.

II-2 : LA VÉRIDICITÉ DES PROVERBES

Les proverbes sont tous porteurs de vérités générales, voire universelles (pour un certain nombre d'entre eux). Selon les contextes, on les énonce pour informer, enseigner, critiquer ou féliciter. Dans le cadre de la résolution des différends, ils sont souvent employés, eu égard aux vérités qu'ils contiennent, dans une perspective pédagogique. Dès lors, ils servent à enseigner des vertus, à donner des conseils ou à blâmer le comportement indélicat de certaines personnes. C'est dans cette optique que le proverbe baoulé « Si on soigne la plaie sans la débrider, elle ne guérit pas » fait de la connaissance de la vérité la condition *sine qua non* dans le règlement d'un conflit. A cet effet, dans son instance sémantique, ce proverbe conseille de nettoyer les plaies avant d'y appliquer des remèdes, sinon ceux-ci resteront sur la croûte et ne produiront aucun effet curatif.

¹ H. Chukwuma, *Igbo oral literature - Theory and tradition*, Abak (Nigeria), 1994, p. 27.

² Patrick Tort et Paul Desalmand, *Sciences humaines et philosophiques en Afrique*, La différence culturelle, Paris, 1978, p. 15.

³ François Joseph Amon d'Aby, *Proverbes populaires en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 1984, p. 7.

⁴ Jean Cauvin, *Comprendre la parole traditionnelle*, Paris, St-Paul, 1980, p. 15.

Dans le cas de la résolution d'un conflit politico-militaire aussi accentué que celui que la Côte d'Ivoire a connu, ce proverbe exhorte les protagonistes à trouver les vrais motifs du conflit afin que, chacun reconnaissant sa part de responsabilité, ils demandent pardon aux victimes (ou à leurs parents) et au peuple ivoirien, et s'engagent à y mettre un terme.

Au regard de l'usage du proverbe, l'accès à la vérité apparaît comme un processus : la recherche des causes du conflit équivaut au débridement de la plaie, et l'étape où l'on fait les pansements tout en ayant la certitude que la plaie guérira correspond au moment où les accusés devront demander pardon afin d'être absouts.

Le souci de rechercher la vérité pendant le règlement des différends est si récurrent et si indispensable que les Koulango y mettent un point d'honneur dont la formulation, choquante par sa grossièreté, est : « Si la vérité est enfouie dans l'organe génital, de ta sœur et que tu la retires au moyen de ton sexe, tu n'auras pas couché avec elle ».

Ainsi, en dépit de son caractère incestueux, le rapport sexuel avec une sœur est présenté, à travers le proverbe, comme un moyen (un moyen extrême) probable auquel un « chercheur de vérités » pourrait avoir recours pour atteindre son but. Mais, une telle alternative n'a d'autre objectif que d'insister sur l'importance de la vérité et sa quête chez les Koulango, attendu que la vérité permet de trancher des litiges dans un esprit d'équité.

Toutefois, la recherche obstinée de la vérité par l'énonciation de certains proverbes pendant la résolution des conflits n'est une préoccupation propre aux Ivoiriens ; elle existe aussi dans d'autres pays africains, et c'est ce que Jean Cauvin dit à travers ces propos :

Le proverbe a pour rôle de clore la discussion. Si le proverbe qualifie bien la situation d'emploi, il clôt la conversation ou bien souligne une vérité maîtresse sur laquelle il n'y a plus à revenir. Le proverbe apparaît aussi comme la charpente d'un discours qui prend possession du réel, c'est-à-dire, la vérité¹.

Cependant, tout en exhortant les hommes à rechercher la vérité, des proverbes prônent l'esprit de discernement et l'indulgence. L'un de ces proverbes est : « On ne retire pas du feu tous les tisons qui produisent de la fumée ».

Ce proverbe – un proverbe à la fois koro et bété – donne les informations suivantes : lorsqu'on fait du feu à la manière traditionnelle (c'est – à- dire dans un foyer traditionnel africain²), il y a généralement de la fumée qui s'en dégage ; si, pour empêcher que cette fumée existe, on veut mettre de côté tous les tisons d'où elle part, il n'en restera plus beaucoup pour permettre au feu de rester allumé.

La compréhension du proverbe est tributaire des images du « feu » et de « tous les tisons qui produisent de la fumée ». En effet, dans son contexte d'emploi du proverbe, les images deviennent des métaphores, car le feu représente la Côte d'Ivoire, et les tisons producteurs de fumée désignent les groupes sociaux dont certains des membres créent des soucis au pays.

A ce niveau de notre analyse, nous ferons un constat : les remarques relatives aux proverbes que nous venons d'examiner et une longue observation des proverbes, en général, nous permettent d'en arriver à la conclusion que les proverbes africains, en général, et ceux de la Côte d'Ivoire, en particulier, sont fondamentalement humanistes, et l'existence d'un très grand nombre de proverbes moraux³ en est la preuve. C'est grâce à leur caractère humaniste que, parmi eux, plusieurs insistent sur le pardon, sur l'indulgence ou sur la tolérance. Par exemple, outre celui que nous venons d'analyser, nous citerons deux autres adressés à deux amis qu'un litige oppose :

1- « Un homme ne peut marcher sans qu'il ne heurte quelque chose » ;

¹ Jean Cauvin, *Comprendre les proverbes*, Editions Saint-Paul, Paris, 1981, p. 25.

² Traditionnellement, le foyer africain est constitué de trois pierres ou trois supports en terre sur lesquels les femmes déposent la marmite qui contient le repas à cuire ou l'eau à chauffer.

³ Les proverbes moraux sont ceux qui donnent des conseils, critiquent ou blâment les comportements indéliques.

2- « Parfois, les dents blessent la langue, mais cela ne les empêche pas de vivre ensemble ».

Le premier proverbe (un proverbe koyaka) est réaliste : codifié, comme les deux autres proverbes, après une patiente observation des êtres et des choses, il fait savoir que tout homme normal marche, et que, dans ses déplacements, il arrive que son pied heurte contre un caillou, une souche ou même une personne. Sur le plan moral, le fait d'entrer rudement en contact avec des êtres ou des choses peut désigner les difficultés ou les obstacles que l'on rencontre dans la vie. Dès lors, le fonctionnement du proverbe permet de passer d'un domaine concret à un domaine abstrait. Dans ce cas, la marche et « quelque chose » auquel le pied heurte deviennent des métaphores : la marche désigne la vie, et « quelque chose », les difficultés ou les obstacles.

Ce proverbe enseigne, de ce fait, que la vie est faite de difficultés dont certaines sont inévitables. L'utilisation de l'expression « on ne peut marcher sans que », se trouvant dans la version originale (la version koyaka qui est : *Moho* (on) *tèsè* (ne peut pas) *tamã* (marcher) *kuti* (sans que)), marque le caractère absolu de cet enseignement dont le but est de prévenir qu'une personne peut ne pas vouloir offenser autrui, mais il lui arrive, pour certaines raisons qui la dépassent, de le faire. Cette attitude fait presque partie de l'ordre normal des choses de la vie. Le second proverbe (un proverbe baoulé) prône la nécessité d'être tolérant. Cet enseignement s'adresse surtout à des personnes obligées, à l'instar de la langue et des dents qui sont dans la bouche, de cohabiter.

C'était dans cette optique qu'un chef de village malinké l'avait cité au moment où il avait été question de réconcilier deux sœurs qui, alors qu'elles vivaient dans la maison familiale, n'arrêtaient pas de se disputer. En le disant, l'intention du chef était de faire comprendre aux deux femmes qu'en tant que sœurs, il pourrait arriver des moments où l'une offenserait l'autre comme il arrive que les dents mordent la langue ; mais cela ne devrait pas les empêcher d'appartenir à la même famille ; elles devraient donc se tolérer.

Pendant, il est évident que les deux proverbes visent aussi à dire aux hommes que, tant qu'ils seront en vie, il pourrait y avoir des différends entre eux, et qu'il faudrait qu'ils acceptent que ces différends soient pacifiquement réglés grâce à la tolérance et à la compréhension dont ils devront faire preuve.

A la lumière des réflexions qui précèdent, nous pouvons affirmer que le proverbe apparaît comme un puissant et impérieux moyen pédagogique par lequel, grâce à son caractère de vérité générale, voire universel, des leçons de morale peuvent être enseignées pendant des procès.

Pendant, outre leur véridicité, les proverbes sont des catalyseurs d'une prise de conscience.

II-3 : LES PROVERBES, DES CATALYSEURS D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

Lorsqu'un problème dont les conséquences peuvent être négatives pour tout le monde se pose, il est possible que l'on emploie des proverbes susceptibles de prévenir le corps social de ce qu'il est nécessaire de lui appliquer la thérapie appropriée afin d'y apporter une solution. C'est le cas du proverbe bété : « Lorsque l'œil pleure, le nez ne se réjouit pas ».

Le premier niveau de compréhension de ce proverbe renvoie à l'image d'une personne en pleurs. En effet, quand une personne pleure, il n'y a pas que ses yeux (d'où des larmes coulent), qui souffrent ; son nez souffre et « pleure » aussi, car ses morves coulent.

Employé dans le contexte des démarches entreprises par les autorités ivoiriennes pour réconcilier les Ivoiriens après la grave crise née de l'élection présidentielle de 2010, la signification véritable de ce proverbe est qu'il faut éviter de se réjouir du malheur des victimes de cette crise, car quand une partie de la population ivoirienne est en proie à des difficultés, c'est tout le pays qui est menacé ; il est alors, préférable que chacun fasse en sorte que la crise soit jugulée dans l'intérêt général.

Pour comprendre le mécanisme par lequel on aboutit à cette signification du proverbe, il est nécessaire de considérer l'analogie entre « l'œil », « le nez » et la situation de la Côte d'Ivoire à la suite de la crise post-électorale. En effet, du fait du raisonnement par analogie, l'œil désigne le groupe des

premières victimes, et le nez fait référence aux personnes qui pensent ne pas être concernées par cette crise, mais qui pourraient, en réalité, en subir les effets collatéraux.

En outre, dans le but d'amener des personnes d'un même quartier, d'un même village, voire d'un même pays à prendre conscience que, pour cohabiter pacifiquement, il est nécessaire que les uns et les autres cultivent l'entente, on peut énoncer le proverbe suivant : « On ne fonde pas un campement en compagnie d'une personne avec qui on ne s'entend pas ». Le « campement » à construire et à habiter ensemble serait, par analogie, le lieu où l'on se trouve en compagnie d'autres personnes.

Enfin, d'autres proverbes encore, cités à bon escient, suscitent la prise de conscience de l'importance du caractère impérieux de certaines des vérités que les sages enseignent à travers eux, vérités qui sont relatives au respect de certaines valeurs traditionnelles. C'est le cas du proverbe « Un petit homme, ce n'est pas un homme sans force » (un proverbe sénoufo) que monsieur Yéo avait cité à l'attention d'un groupe de jeunes universitaires qui soutenaient que, par rapport à la réalité du monde moderne, les proverbes n'étaient plus de saison.

Par l'énonciation de ce proverbe assez laconique, le locuteur entendait démontrer deux choses. La première de celles-ci était que, de même qu'un homme de petite taille n'est pas forcément un homme physiquement faible, les jeunes intellectuels ne devaient pas voir que la forme brève du proverbe pour le minimiser et affirmer qu'il n'a pas de valeur car, malgré sa brièveté, il est toujours d'une utilité certaine. La seconde chose était que ces intellectuels devraient plutôt respecter la force des arguments que les proverbes contiennent et qui fait d'eux des arguments d'autorité, et non s'en remettre systématiquement à l'argument de la force des valeurs de l'inévitable société moderne.

L'analyse qui précède permet de s'apercevoir que des proverbes dits dans des conditions convenables amènent interlocuteurs et auditeurs à prendre conscience des faits et des situations auxquels les locuteurs font référence.

CONCLUSION

Dans notre communication, nous avons démontré que les proverbes, globalement des paroles de sagesse populaire, sont souvent utilisés, en Côte d'Ivoire, pendant le règlement des litiges. Cet usage est consubstantiel à leur pouvoir régulateur de différends, lequel est dû à leur caractère argumentatif et véridique. Cette qualité leur confère la capacité d'opérer, chez les destinataires, une prise de conscience relative à la réalité des situations ou des faits qu'ils enseignent.

Il est donc, eu égard à leur utilité, souhaitable que les proverbes continuent à vivre et surtout à être utilisés en Côte d'Ivoire, en Afrique et partout ailleurs où leurs vertus sont reconnues.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBERBIDE (Cyprien), *Les Baoulés d'après leurs dictons et proverbes*, Abidjan, CEDA, 1985.
- AMON D'ABY (François-Joseph), *Proverbes populaires de Côte d'Ivoire*, CEDA, Abidjan, 1954.
- BAUMGARDT (Ursula) et BOUNFOUR (Abdellah), *Le proverbe en Afrique : forme fonction et sens*, Paris, l'Harmattan / INALCO, 2004.
- CABAKULU (Mwamba), *Dictionnaire des proverbes africains*, Paris, l'Harmattan/ACIVA, 1972.
- CABAKULU (Mwamba), *Maxi proverbes africains*, France, Marabout, 2003.
- CAUVIN (Jean), *Comprendre la parole traditionnelle*, Paris Saint-Paul, 1980.
- CAUVIN (Jean), *Comprendre les proverbes*, France, Editions Saint-Paul, 1981.
- CAUVIN (Jean), *L'Image, la langue et la pensée : l'exemple des proverbes du Mali*, Bonn, Editions Anthropos, 1980.
- CHUKWUMA (H.), *Igbo oral literature – Theory and tradition*, Abak (Nigeria), 1994.
- GARRARD (Timothy) et SORO (Founigniqué Idrissa), *La sagesse d'un peuple : 2000 proverbes sénoufo*, France, Editions Saint-Paul, 2001.
- KOTCHY (Barthelemy), *Littérature et méthodologie*, Abidjan, CEDA, 1984.

KOUADIO Yao, *Importance des proverbes africains dans le règlement des litiges : l'exemple des proverbes ivoiriens*

KOUADIO (Yao Jérôme), *Autopsie du fonctionnement du proverbe*, Abidjan, DAGEKOF, 2006.

TORT (Patrick) et DESALMAND (Paul), *Sciences Humaines et philosophiques en Afrique. La différence culturelle*, Paris, Hatier, 1978.

UGOCHUKWU (Françoise), « Les proverbes igbos d'hier à aujourd'hui : un tour d'horizon », *Cahiers de Littérature orale* n° 13, 1983, pp. 51-65.

WELLEK (René) et WARREN (Austin), *La Théorie littéraire*, Paris, Editions du Seuil, 1971.